



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE
JUN 2025

Affaire 26-300625

Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire /
Compte-rendu des décisions prises par le Maire en
application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs
aux délégations qu'il détient de l'Assemblée
délibérante pour la période de janvier à mai 2025

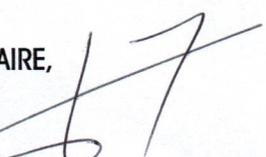
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 26 juin 2025 (faute de quorum
lors de la séance du 26 juin 2025 dont convocation a été
faite le 20 juin 2025) et que le nombre de membres en
exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **16**

Absents : 08

Procurations : 05

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Joan DORO

LE MAIRE,

Johnny PAYET

L'an deux mille vingt-cinq le TRENTE JUN à DIX-
HUIT HEURE le Conseil municipal de La Plaine des
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le
Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances sous la Présidence de Monsieur PAYET
Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE
1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –
Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème}
adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe
– Sonia ALBUFFY conseillère municipale –
Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER
conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller
municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller
municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère
municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal
– Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-
Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle
DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère
municipale – Victorien JUSTINE conseiller
municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale
– Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller
municipal – Mélissa MOGALIA conseillère
municipale – Yannick BOYER conseiller municipal
– Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-
Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe à Sabine IGOUFE – Jean-Claude DAMOUR
6^{ème} adjoint à Gina DALLEAU – Sabrina HOARAU
conseillère municipale à Johnny PAYET – Sandra
GRONDIN conseillère municipale à Sonia
ALBUFFY – Elisabeth BAGNY conseillère
municipale à Joan DORO

Publicité faite le 04 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM26-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Affaire 26-300625

Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire / Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'Assemblée délibérante pour la période de janvier à mai 2025

Le présent rapport a pour objet la présentation des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations, pour la période de janvier à mai 2025. Cette délibération n'inclue pas les décisions prises en matière de marchés publics passés dès lors qu'un compte-rendu régulier est fait à l'assemblée délibérante.

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire s'est vu confier, par délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 (Affaire n°3) mis à jour par les DCM 02-231220 et 19-250522, une délégation pendant toute la durée de son mandat pour régler toutes les affaires relatives à la Commune.

En vertu de l'article L 2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Lors des prochaines séances, un compte-rendu des décisions prises sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

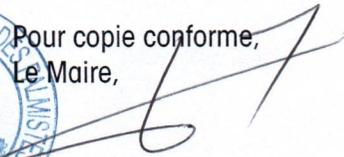
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la liste des décisions prises par le Maire, pour la période de janvier à mai 2025, comme présentées dans le tableau annexé.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

Matière déléguée :	DATE ou PERIODE	INTITULÉ DE LA DÉCISION	RESUMÉ DE L'ACTE
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/02/2025	Arrêté concession N°00037-2025 au nom de Monsieur JEAN-BAPTISTE "DIT PARNY" Julo	Il s'agit de la vente d'une concession de trente ans d'une superficie de 4 m ² à Monsieur JEAN-BAPTISTE "DIT PARNY" Julo
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/02/2025	Arrêté concession N°00038-2025 au nom de Monsieur PIGNOLET Joseph, Hugues	Il s'agit de la vente d'une concession de trente ans d'une superficie de 2 m ² à Monsieur PIGNOLET Joseph Hugues
5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	30/01/2025	Bail à ferme entre la Commune et Monsieur ERUDEL Henri Claude Patrick	Il s'agit de la location d'une parcelle agricole communale d'une surface de 7 000 m ² pour une durée de 9 ans, soit du 1 ^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2033, en friches, pour un fermage d'un montant de 385,63 € annuel
15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;	20/02/2025	Décision n°17/2025 portant exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée AH 441 sise sur le territoire de la Commune de La Plaine-des-Palmistes	Il s'agit de la préemption du bien situé 31 rue de l'Eglise d'une superficie de 458 m ² au prix de 210 000 euros dont la destination prévue par la Commune est un équipement public. Acquisition et portage du bien par l'EPFR
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/03/2025	Arrêté de concession N°00099-2025 au nom de Madame GONTHIER Marie-Pascaline	Il s'agit de la vente d'une concession de trente ans d'une superficie de 2 m ² à Madame GONTHIER Marie-Pascaline
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/03/2025	Arrêté N°00101-2025 portant attribution d'une case de columbarium au nom de Monsieur BARET Patrick Jean-Marie- référence de la case : 001	Il s'agit de la vente d'une case de columbarium pour une durée de 10 ans à Monsieur BARET Patrick Jean-Marie
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	17/03/2025	Arrêté N°00116-2025 portant attribution d'une case de columbarium au nom de Madame GIANANTE ép. GRONDIN Valérie, Caroline, Sophie- référence de la case : 002	Il s'agit de la vente d'une case de columbarium pour une durée de 10 ans à Madame GIANANTE Valérie Caroline Sophie
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	04/03/2025	Arrêté de concession N°00100-2025 au nom de Monsieur PADRE Jean-Hugues	Il s'agit de la vente d'une concession de trente ans d'une superficie de 4 m ² à Monsieur PADRE Jean-Hugues
8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	29/05/2025	Arrêté de concession N°00215-2025 au nom de Madame VALIN Marie, Jeannine, Cécile	Il s'agit de la vente d'une concession de quinze ans d'une superficie de 2 m ² à Madame VALIN Marie Jeannine Cécile
27° Procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le Conseil municipal aura approuvé les études d'avant projet définitif du maître d'oeuvre désigné pour l'opération concernée ;	03/10/2024	Permis de démolir - PD 974 406 24 D0001	Arrêté favorable N°000407-2024 en date du 07/10/2024 pour la démolition totale du bâtiment sur les parcelles AH 663-664 au 12 rue du Commerce